

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Hydraulique
Direction de l'Hydraulique de la wilaya de Tindouf
NIF : 099037019011429

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire

Conformément aux dispositions de la loi n°12-23 du 5 aout 2023 fixant les règles relatives aux marchés publics et des article 65 et 82 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public. Le directeur de l'Hydraulique de la Wilaya de Tindouf informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales N°05/2026 date du 07/06/2026 en vue de :

Réalisation du Réseau Principal de Distribution d'Alimentation en eau potable de la Zone d'extension HIKMA-Ville de Tindouf (W. Tindouf).

Lot 01: Réalisation du réseau principal de Distribution d'alimentation en eau potable de la Zone d'extension HIKMA – Coté Nord-est -

Lot 02: Réalisation du réseau principal de Distribution d'alimentation en eau potable de la Zone d'extension ELHIKMA - Coté Sud-ouest –

Publiée dans les quotidiens nationaux : الرائد et l'Algérie Aujourd'hui du 07/06/2026 ; et dans les quotidiens Électronique Anndz et DzWatch du 09/06/2026 et dans le Bomop N°2023 du 14 au 20/06/2023.

Qu'à l'issue d'évaluation des offres, l'attribution provisoire est comme suit :

Numéro du Lot	Nom de l'Entreprise et NIF	Montant proposé en TTC (DA)	Montant Corrigé en TTC (DA)	Note .T	Délai . R	N.B
01	مؤسسة أشغال البناء والري في مختلف مراحله لغريبي جمال-- رت.ج. 17808070010416200000	89.999.224.00	109.555.684.00	61.5	Cinq (05) Mois	Offre Moins disent
02	مؤسسة مقاوله أشغال الري – بن بلال محمد-- رت.ج. 17308010180117600000	94.822.294.00	94.822.294.00	65.5	Quatre (04) Mois	

Les soumissionnaires désirant prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offres technique et financière, sont invités de se rapprocher de nos services au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de cet avis.

Les soumissionnaires qui contestent le choix opéré par le service contractant peuvent introduire un recours auprès du comité des marchés publics de la wilaya de Tindouf dans les dix (10) jours à compter de la première publication de cet avis, dans le BOMOP, la presse ou le portail des marchés publics.

Le Directeur de l'Hydraulique